



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 13ème législature

fête nationale du 14 juillet

Question écrite n° 118010

### Texte de la question

M. André Wojciechowski attire l'attention de M. le secrétaire d'État auprès du ministre de la défense et des anciens combattants sur une information parue dans l'hebdomadaire « Le Point » en date du 06 mai 2010 concernant la participation de l'armée algérienne à défiler sur les Champs Élysées sur les propositions au Président de la République, de l'Ambassadeur de France à Alger à l'occasion de l'anniversaire de l'indépendance algérienne. Les associations d'anciens combattants d'Algérie et de rapatriés sont très inquiètes. Or, à ce jour, cette information n'a toujours pas été officiellement démentie. Aussi, il lui demande de bien vouloir lui faire connaître les intentions du Gouvernement à ce sujet.

### Texte de la réponse

Depuis 1994, la France a coutume d'accueillir à l'occasion du défilé national du 14 juillet, des formations étrangères ou internationales (l'Allemagne en 1994, le Maroc en 1999, les États-Unis en 2002, la Grande-Bretagne en 2004, le Brésil en 2005, un détachement militaire de chacun des 27 pays de l'Union européenne en 2007, un régiment de casques bleus en 2008, l'Inde en 2009, 13 pays d'Afrique subsaharienne en 2010). Néanmoins, il n'est pas envisagé d'intégrer de troupes algériennes dans la composition des formations militaires qui participeront au défilé du 14 juillet 2012 sur les Champs-Élysées.

### Données clés

**Auteur :** [M. André Wojciechowski](#)

**Circonscription :** Moselle (7<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 118010

**Rubrique :** Cérémonies publiques et fêtes légales

**Ministère interrogé :** Défense et anciens combattants (secrétariat d'État)

**Ministère attributaire :** Défense et anciens combattants

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 20 septembre 2011, page 9979

**Réponse publiée le :** 25 octobre 2011, page 11336